

Niveau :						année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					<b>M2</b>
Mention :	Histoire de l'art					
Parcours :	Fabrique de l'image					
Volume horaire étudiant :	138 h	36 h	h	h	h	174 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	français					

Contacts :

Responsable de mention : Olivier BONFAIT	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsables de spécialité Isabelle Marinone Bureau 335A <a href="mailto:isabelle.marinone@u-bourgogne.fr">isabelle.marinone@u-bourgogne.fr</a>	France HERRSCHER ☎ 03.80.39.56.13 – Bureau 162 <a href="mailto:france.herrscher@u-bourgogne.fr">france.herrscher@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	U.F.R. Sciences Humaines

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le but de ce parcours professionnel en 2<sup>e</sup> années de master est de former les étudiants à des connaissances pratiques et théoriques sur l'image, de sa fabrication à la production d'outils ou de supports, écrit ou visuel, la mettant en œuvre, du dépliant papier au site internet.

Dans un univers dominé par l'image, - de l'affiche publicitaire à l'écran -, il s'agit d'apprendre à élaborer une vision consciente et critique de l'image afin d'en saisir les aspects politiques (promotionnels, institutionnels, etc.), et les aspects pratiques (outils et moyens de médiation ou de recherche).

Aussi, pour couvrir les champs d'utilisation de l'image, les formations sont-elles assurées à la fois par des enseignants chercheurs théoriciens (historiens, critiques, etc.), - professionnels spécialistes de leur domaine -, et des créateurs, techniciens, producteurs, et diffuseurs de l'image. Ces formations s'inscrivent ainsi dans un esprit de métissage constructif des compétences. Elles associent savoirs et savoir-faire, expériences pratiques de terrain et processus de mise en discours. Cet apprentissage de la distance critique face à l'objet permet à l'étudiant de mieux concevoir le corpus d'images et de fabriquer l'outil ou l'interface adapté au commanditaire en fonction des différents types de besoin ; il l'aide à développer des aptitudes à innover pour trouver des solutions performantes et novatrices ; il stimule ses capacités à s'adapter dans un monde du visuel en pleine évolution, à la fois dans la technologie et les demandes économiques, sociales ou culturelles.

NB : ce parcours professionnel donne les compétences et les connaissances fondamentales pour tout type de travail sur la chaîne de l'image en lien au patrimoine, mais il développe également des aptitudes plus spécifiquement autour de

trois domaines : les images patrimoniales et documentaires ; les institutions culturelles, les villes et la valorisation de leur patrimoine par les images

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Emplois de la conservation, de la documentation et de la transmission des supports visuels dans les secteurs des entreprises privées, des institutions publiques et dans le secteur associatif du patrimoine et de la culture
- Emplois de producteur d'images et de diffuseur dans les mêmes secteurs
- Emploi de création et de gestion des bases de données d'images

Offres d'emplois identifiées :

- Iconographe
- Spécialiste de transferts de supports et d'édition dans les entreprises de documents visuels
- Documentaliste dans le secteur de l'image
- Archiviste dans des établissements publics ou privés, spécialisés dans les domaines de l'image
- Acteur des pratiques de transfert et de transmission dans les activités du patrimoine, de la culture ou de la ville (secteurs publics, privés et associatifs)

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Maîtriser les outils technologiques de l'élaboration des images, et leurs insertions dans des supports variés.
- Savoir s'orienter à travers les grandes masses d'images et les bases existantes en utilisant les techniques de recherche documentaire.
- Décrire des documents visuels et audiovisuels selon les normes françaises et internationales utilisées pour la description documentaire et archivistique.
- Maîtriser les aspects techniques et juridiques de la collecte et de la conservation des images fixes, des images animées
- Interpréter, critiquer, dégager la signification des documents visuels ; savoir rédiger un discours à propos de l'analyse, la contextualisation et la critique de documents visuels
- Savoir concevoir un politique des images et la mettre en œuvre par des supports variés de valorisation (pages internet, petit film documentaire, ouvrage, etc.)
- Fabriquer un document, visuel ou imprimé, à propos d'un événement culturel ou urbain, d'un fonds patrimonial, ou d'une institution artistique

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

Les candidats devront fournir une lettre de motivation et un CV pour les étudiants issus d'autres universités françaises et étrangères

Laboratoire d'accueil : Centre Georges Chevrier

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

VAE

## Organisation et descriptif des études :

## ■ Schéma général des études :

Ce parcours est lié aux formations aux métiers de la culture, au parcours professionnel archivistique des XXe-XXIe siècles, au master recherche Histoire de l'Art offerts par l'Université de Bourgogne. Il s'appuie sur un réseau régional, et national, qui assure aux étudiants des stages performants dans des entreprises ou institutions en pointe dans ce domaine.

L'année s'organise en quatre temps, répartis en deux semestres : un premier temps d'apprentissage avec des cours donnés par des enseignants-chercheurs, des professionnels issus d'institutions et des créateurs, un autre de formation, avec des séminaires où interviennent les étudiants, un autre d'application par un stage, un dernier de réalisation avec le rendu d'un mémoire de recherche concernant les rapports aux professions, aux savoir-faire et aux compétences.

*NB Dès le Master 1, différents enseignements sensibiliseront les étudiants aux problématiques d'images et de culture. Ils constitueront ainsi à la fois une initiation aux thématiques développées dans le Master 2, ainsi que des premières bases de connaissances et un exercice du regard.*

## ■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

## SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>		coeff CT	coeff CC	total coef
								1 <sup>e</sup> session	2 <sup>e</sup> session			
La pensée par l'image	L'image interprétante	18 21 22	12			12	03	CC	Dossier et/ou oral			1.5
	Images et illustration	18 21 22	12			12	03	CC	Dossier et/ou oral			1.5
TOTAL UE			24			24	06					03

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>		coeff CT	coeff CC	total coef
								1 <sup>e</sup> session	2 <sup>e</sup> session			
Les pouvoirs de l'image	Image et Patrimoine	18 21 22	24			24	06	CC	Dossier et/ou oral			03
TOTAL UE			24			24	06					03

UE 3	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>		coeff CT	coeff CC	total coef
								1 <sup>e</sup> session	2 <sup>e</sup> session			
Images et documents dans les mondes anciens ou contemporains	Master 2 Recherche Histoire de l'Art (Histoire de l'Art et Sciences Sociales de l'Antiquité au XXI <sup>e</sup> siècle	18 21 22	24	24		24	06	CC	Dossier et/ou oral			03
	Ou Master 2 Archives XX-XXI <sup>e</sup> siècle	18 21 22										
TOTAL UE			24	24		24	06					03

UE 4	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>		coeff CT	coeff CC	total coef
								1 <sup>e</sup> session	2 <sup>e</sup> session			
Les images à l'ère numérique	L'image patrimoniale	18 21 22	12			12	02	CC	Dossier et/ou oral			
	Conservation et droit des images	18 21 22	12			12	02	CC	Dossier et/ou oral			
	Produire, utiliser, diffuser des images	18 21 22	18			18	02	CC	Dossier et/ou oral			
TOTAL UE			42			42	06					03

UE 5	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>		coeff CT	coeff CC	total coef
								1 <sup>e</sup> session	2 <sup>e</sup> session			
Images et représentations	Séminaires	18 21 22	24			24	03	CC	Dossier et/ou oral			02
	Atelier	18 21 22		12		12	03	CC	Dossier et/ou oral			01
TOTAL UE			24	12		36	06					03

TOTAL S3			138	36	174		30					01
----------	--	--	-----	----	-----	--	----	--	--	--	--	----

## SEMESTRE 4

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 1	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>		coeff CT	coeff CC	total coef
								1 <sup>e</sup> session	2 <sup>e</sup> session			
Stage	Stage (entre 1 et 3 mois)	18 21 22					12	Suivi et soutenance				06
TOTAL UE							12					06

UE 2	discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>		coeff CT	coeff CC	total coef
								1 <sup>e</sup> session	2 <sup>e</sup> session			
TER	Mémoire	18 21 22					18	Suivi et soutenance				09
TOTAL UE							18					09

TOTAL S4							30					01
----------	--	--	--	--	--	--	----	--	--	--	--	----

CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 25 septembre 2017;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

## ● Sessions d'examen

Une session en décembre/janvier et en mai/juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

## ● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.